

**Dominique BAERT**

Député du Nord  
Vice Président de la Commission des Finances  
Maire de Wattrelos

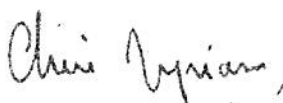
Le 10 juin 2016

Madame Myriam EL KHOMRI  
Ministre du Travail, de l'Emploi et  
du Dialogue Social  
127 rue de Grenelle

75700 PARIS

1606-55

Madame la Ministre,



Je suis au regret de devoir attirer votre attention sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Prime transitoire de solidarité (PTS) instituée par le décret 2015-860 du 15 juillet 2015.

La mise en place, à l'été 2015, de cette Prime transitoire de solidarité avait permis de refermer la parenthèse honteuse liée à la suppression, en 2011, de l'Allocation équivalent retraite (AER) qui permettait aux demandeurs d'emploi en fin de carrière professionnelle de faire la jonction entre le chômage et la liquidation de leurs droits à la retraite.

Surtout, cette Prime transitoire de solidarité venait honorer l'engagement du Président de la République qui, en novembre 2014, avait indiqué « que les personnes de plus de 60 ans ayant cotisé toutes leurs annuités pourraient bénéficier d'une prestation qui permettrait de les conduire à la retraite dans de bonnes conditions ».

Malheureusement, plus d'une année après sa mise en place, les conditions d'attribution de la Prime transitoire de solidarité, notamment celle relative à l'année de naissance des bénéficiaires, continuent d'exclure des chômeurs seniors de plus de 60 ans - des Français qui vivent, voire survivent, avec l'Allocation de solidarité spécifique ou le RSA socle - du versement de cette prime mensuelle de 300€.

En effet, alors que le président de la République s'était engagé à faire bénéficier de ce complément de ressources les personnes nées entre 1954 et 1956, le décret du 15 juillet 2015 concerne uniquement les demandeurs d'emplois nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1954 et le 31 décembre 1955 et âgés de 60 ans.

Cette situation est incompréhensible pour les demandeurs d'emplois nés en 1956 qui ont droit à la solidarité nationale ; surtout cela vient remettre en cause la portée et l'efficacité de l'avancée sociale qu'a représentée la création de cette Prime transitoire de solidarité.

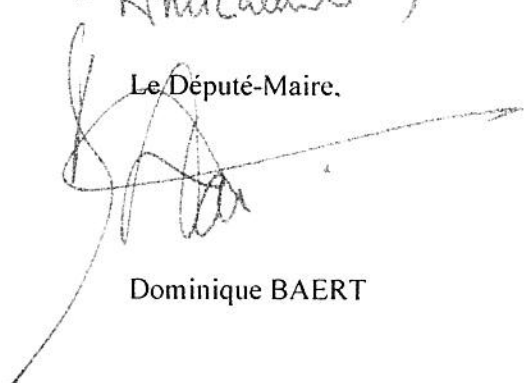
.../...

C'est pourquoi, je m'adresse à vous, Madame la Ministre, afin que cette incohérence liée aux années de naissance des bénéficiaires potentiels de cette aide, soit rapidement corrigée afin de répondre à l'attente de nos concitoyens. Car dans un bassin d'emploi industriel en crise, comme l'est l'agglomération de Roubaix-Wattrelos, le nombre de personnes concernées n'est pas négligeable, et ces personnes méritent le soutien de la solidarité nationale.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à ma considération respectueuse et très cordiale.

*Amicalement,*

Le Député-Maire.

  
Dominique BAERT